

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2014

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35
en exercice : 35
présents : 30
représentés : 3

PREND ACTE

OBJET : Présentation des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) au titre de l'année 2013

L'An deux mille quatorze, le dix neuf décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le douze décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, A.M. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAOARISOA, E. CHAMBON, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, S. CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

JM. GASSELIN	à	M. FAYE
P. BUCHET	à	G. MERGY
D. BEKIARI	à	S. CICERONE

Absents excusés : J. N'GALLE-EBOA, V. FONTAINE-BORDENAVE,

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Annie SOMMIER est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 1413-1,

Vu la délibération du 22 avril 2014 portant création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Considérant la nécessité de présenter un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 17 décembre 2014,

Vu le compte-rendu de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au titre de l'année 2013,

Envoyé en préfecture le 02/01/2015

DEL141219_8

Reçu en préfecture le 02/01/2015

Affiché le

SLO

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

Article 1 : de la présentation de l'état des travaux de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2013 ci-dessous :

Réunion de la CCSPSPL du 17 décembre 2014	Avis
Examens des rapports annuels de 2013 du :	
SOMAREP: Délégué du marché aux comestibles	Favorable
SIGEIF: syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France	Favorable
SIPPEREC : Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication	Favorable
SIFUREP : Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne	Favorable
DODECA	Favorable
SACPA	Favorable
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD DE SEINE (Eau potable – Assainissement – Traitement des déchets)	Favorable

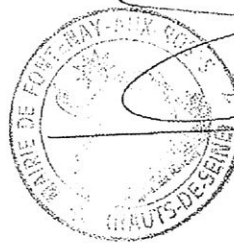
Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire par délégation



Christian BIGRET
1^{er} Maire-Adjoint

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En Préfecture le 02/01/2015

Publication/Affichage le 05/01/2015

Pour le Maire et par délégation

Le Directeur Général des Services autorisé

Benard LAURENT

L'agent autorisé